

59543

Département: NORD
SGC AVESNES-SUR-HELPE
MAIRIE SAINT REMY DU NORD

NUMÉRO SIRET : 215905431-00015

POSTE COMPTABLE : 059517

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2026

S O M M A I R E

PAGES	
	<p>INFORMATIONS GENERALES</p> <ul style="list-style-type: none">- Informations statistiques, fiscales et financières- Modalités de vote du budget- Exécution du Budget- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes <p>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none">- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser- Présentation des AP votées- Présentation des AE votées- Equilibre financier du budget - Investissement- Equilibre financier du budget - Fonctionnement- Balance générale du budget - Dépenses- Balance générale du budget - Recettes <p>VOTE DU BUDGET</p> <p>Section d' INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes- Section d' investissement - Dépenses - Détail par article- Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement- Section d'investissement - Recettes - Détail par article <p>Section de FONCTIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none">- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes- Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article- Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

SOMMAIRE (Suite)

PAGE	IV - AUTRES ANNEXES (I)	JOINT	SANS OBJET
	ANNEXES		X
	Annexes patrimoniales		X
	Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	Etat de la dette - Répartition par structure de taux		X
	Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	Etat de la dette - Autres dettes		X
	Méthode utilisées pour les amortissements		X
	Etat des provisions constituées		X
	Etalement des provisions		X
	Etat des charges transférées		X
	Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers		X
	Etats synthétique des engagements donnés		X
	Etats synthétique des engagements reçus		X
	Etat des emprunts garantis		X
	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis		X
	Etat des contrats de crédit-bail		X
	Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale		X
	Etats des autres engagements donnés		X
	Etat des engagements reçus		X
	Subventions versées		X
	Etat du personnel		X
	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		X
	Liste des organismes de regroupement		X
	Liste des établissements publics créés		X
	Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	Annexes budgétaires		X
	Equilibre budgétaire - Dépenses		X
	Equilibre budgétaire - Recettes		X
	Etat des autorisations de programme et ses crédits de paiements afférents		X
	Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	Autres éléments d'information		X
	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	Décision en matière de taux		X
	Etats de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	Signatures		X

59543

Département: NORD
SGC AVESNES-SUR-HELPE
MAIRIE SAINT REMY DU NORD

B.P. 2026

S O M M A I R E (Suite)

(1) Ne sont pas reproduites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes de bilan. Dans ce cas, cochez la case 'sans objet' correspondante. (ne pas produire d'état néant)

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	966 808.22	1 085 991.92	-47 864.11	A1 71 319.59
Investissement	158 095.19	214 143.23	(3) -47 864.11	A2 8 183.93
Fonctionnement	808 713.03	871 848.69	(4)	A3 63 135.66

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I+II 562 694.00	III+I 391 345.00	B1	- 171 349.00
Investissement	I 562 694.00	III 391 345.00	B2	- 171 349.00
Fonctionnement	II	IV	B3	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	- 100 029.41
Investissement	A2 + B2	- 163 165.07
Fonctionnement	A3 + B3	63 135.66

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1322	Régions	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	541 194.00
212	Agencements et aménagements de terrains	
2131	Bâtiments publics	
2135	Installations générales, agencements, aménagement	
2151	Réseaux de voirie	
2152	Installations de voirie	538 907.00
21538	Autres réseaux	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	2 287.00
2183	Matériel informatique	
2188	Autres	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21 500.00
231	Immobilisations corporelles en cours	21 500.00
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		562 694.00
011	Charges à caractère général	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60613	Chauffage urbain	
6062	Fournitures non stockées	
60621	Combustibles	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
60636	Vêtements de travail	
6064	Fournitures administratives	
6067	Fournitures scolaires	
6068	Autres matières et fournitures	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615231	Voiries	
615232	Réseaux	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
6168	Autres	
617	Etudes et recherches	
618	Divers	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
624	Transports de biens et transports collectifs	
625	Déplacements et missions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
62876	Au GFP de rattachement	
6288	Autres services extérieurs	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
64168	Autres emplois d'insertion	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
7391111	Dégrèvement de taxe foncière	
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation	
739118	Autres reversements et restitutions	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements div	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65311	Indemnités de fonction	
65313	Cotisations de retraite	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patrona	
65315	Formation	
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	
6541	Créances admises en non-valeurs	
6542	Créances éteintes	
6558	Autres contributions obligatoires	
65748	Autres personnes de droit privé	
6583	Pénalités sur marchés	
6588	Autres charges diverses de gestion courante	
65883	Déficits sur opérations de gestion	
65888	Autres	
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
6688	Autres	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors	
6761	Différences réalisations (positif) transf.inv.	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
024	Produits de cessions d'immobilisations	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	391 345.00
1321	État et établissements nationaux	
1322	Régions	10 957.00
1323	Départements	221 097.00
13251	GFP de rattachement	11 979.00
1326	Autres établissements publics locaux	
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	
13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux	147 312.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2131	Bâtiments publics	
2132	Bâtiments privés	
2135	Installations générales, agencements, aménagem	
2138	Autres constructions	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
7032	Droits de stationnement et de location sur la	
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	
70871	par la collectivité de rattachements	
73	IMPÔTS ET TAXES	
73211	Attribution de compensation	
73212	Dotations de solidarité communautaire	
73221	FNGIR	
732221	Ressources communales et intercommunales	
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	
7328	Autres fiscalités reversées	
731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	
73132	Taxe sur les pylônes électriques	
73141	Accise d'électricité	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74111	Dotations forfaitaire des communes	
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des commun	
741127	Dotations nationale de péréquation (DNP) commun	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
7478	Autres organismes	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	
74836	Attribution fonds départemental de péréquation	
7488	Autres attributions et participations	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	Revenus des immeubles	
75888	Autres	
013	Atténuation de charges	
64.	CHARGES DE PERSONNEL	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	
76	PRODUITS FINANCIERS	
7621	encaissés à l'échéance	
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	
7688	Autres	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	
775	Produits des cessions d'immobilisations	
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A)	
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises	
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv.	
		391 345.00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
V	O		
	T		
	E		
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	88 225.00	251 390.07
	+	+	+

R	E		
	P		
	O		
	R		
	T		
	S		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	562 694.00	391 345.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
		8 183.93	
	=	=	=

Total de la section d'investissement (2)	650 919.00	650 919.00
---	-------------------	-------------------

		DEPENSES	RECETTES
V	O		
	T		
	E		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	734 521.00	734 521.00
	+	+	+

R	E		
	P		
	O		
	R		
	T		
	S		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
	=	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	734 521.00	734 521.00
--	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	1 385 440.00	1 385 440.00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AP VOTEES****BI**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)			Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé			
	NEANT			0.00
				0.00
				0.00
				0.00
				0.00
TOTAL GENERAL				0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II

B2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	Montant
	NEANT	0.00
		0.00
		0.00
		0.00
		0.00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	46 634.00		46 634.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	582 785.00		582 785.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	21 500.00		21 500.00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	650 919.00		650 919.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	650 919.00
---	---	-------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	198 420.00		198 420.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 703.00		390 703.00
014	Atténuation de produits	1 000.00		1 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	91 520.00		91 520.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	CHARGES FINANCIÈRES	13 960.00		13 960.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	300.00		300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 540.00	1 540.00
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement		37 078.00	37 078.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	695 903.00	38 618.00	734 521.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	734 521.00
--	---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	11 000.41		11 000.41
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	427 981.00		427 981.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	102 000.00		102 000.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		1 540.00	1 540.00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		37 078.00	37 078.00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		540 981.41	38 618.00	579 599.41

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

8 183.93

AFFECTATION AU COMPTE 1068

63 135.66

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

650 919.00

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	15 110.00		15 110.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	55 000.00		55 000.00
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	175 458.00		175 458.00
731	Fiscalité locale	385 821.00		385 821.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	87 573.00		87 573.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 550.00		15 550.00
76	PRODUITS FINANCIERS	9.00		9.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		734 521.00		734 521.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

734 521.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	427 717.00	391 345.00	36 636.00	36 636.00	427 981.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	142 421.00		102 000.00	102 000.00	102 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	570 138.00	391 345.00	138 636.00	138 636.00	529 981.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10 000.70		11 000.41	11 000.41	11 000.41
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations	130 000.00				
	Total des recettes financières	140 000.70		11 000.41	11 000.41	11 000.41
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	710 138.70	391 345.00	149 636.41	149 636.41	540 981.41
021	Virement de la section de fonctionnement	13 350.00		37 078.00	37 078.00	37 078.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	1 540.00		1 540.00	1 540.00	1 540.00
041	Opérations patrimoniales (8)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	14 890.00		38 618.00	38 618.00	38 618.00
		14 890.00		38 618.00	38 618.00	38 618.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	725 028.70	391 345.00	188 254.41	188 254.41	579 599.41
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					8 183.93
	Affectation au compte 1068 (8)					63 135.66
	Total des recettes d'investissement cumulées					650 919.00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 041 = R1 041).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = R1 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats.
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 500.00							
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	21 500.00							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	635 980.89	541 194.00	41 591.00	41 591.00	41 591.00	41 591.00	41 591.00	582 785.00
212	Agencements et aménagements de terrains								
2131	Bâtiments publics	49 072.00							
2135	Installations générales, agencements, aménagement	1 535.00			16 188.00	16 188.00		16 188.00	16 188.00
2152	Installations de voirie	547 249.00	538 907.00		5 283.00	5 283.00		5 283.00	544 190.00
21538	Autres réseaux								
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	617.89			360.00	360.00		360.00	360.00
2158	Autres installations, matériel et outillage te	20 507.00	2 287.00						2 287.00
2181	Installations générales, agencements et aménag								
2188	Autres	17 000.00			19 760.00	19 760.00		19 760.00	19 760.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	21 500.00	21 500.00						21 500.00
231	Immobilisations corporelles en cours	21 500.00	21 500.00						21 500.00
	Total des dépenses d'équipement	678 980.89	562 694.00	41 591.00	41 591.00	41 591.00		41 591.00	604 285.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	66 099.00			46 634.00	46 634.00		46 634.00	46 634.00
1641	Emprunts en euros	66 099.00			46 634.00	46 634.00		46 634.00	46 634.00
	Total des dépenses financières	66 099.00			46 634.00	46 634.00		46 634.00	46 634.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	745 079.89	562 694.00	88 225.00	88 225.00	88 225.00		88 225.00	650 919.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)								
041	Opérations patrimoniales (6)								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	745 079.89	562 694.00	88 225.00	88 225.00	88 225.00		88 225.00	650 919.00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir l'état IV-B3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = R1 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****A2.1****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information, crédits gérés hors AP
108	BATIMENTS COMMUNAUX/CIMETIERE		113 700,54					

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT SANS AP	A2.3

Opération d'équipement N°: 108 (1)

LIBELLE: BATIMENTS COMMUNAUX/CIMETIERE

POUR INFORMATION (2)

Art (3)	Libellé (3)	Réalisations Cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal
DEPENSES		113 700.54	A		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	113 700.54			
231	Immobilisations corporelles en cours	113 700.54			

RESULTAT = (C + D) - (A+B) Excédent de financement si positif, Besoin de financement si négatif	
--	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
I3	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	427 717.00	391 345.00	36 636.00	36 636.00	427 981.00
1322	Régions	11 257.00	10 957.00			10 957.00
1323	Départements	221 097.00	221 097.00	1 822.00	1 822.00	222 919.00
13251	GFP de rattachement	48 051.00	11 979.00	34 814.00	34 814.00	46 793.00
1326	Autres établissements publics locaux					
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	147 312.00	147 312.00			147 312.00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	142 421.00		102 000.00	102 000.00	102 000.00
I6	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	142 421.00		102 000.00	102 000.00	102 000.00
1641	Emprunts en euros	142 421.00		102 000.00	102 000.00	102 000.00
	Total des recettes d'équipement	570 138.00	391 345.00	138 636.00	138 636.00	529 981.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10 000.70		11 000.41	11 000.41	11 000.41
10222	F. C. T. V. A.	10 000.70		11 000.41	11 000.41	11 000.41
10226	Taxe d'aménagement					
024	Produits de cessions d'immobilisations	130 000.00				
	Total des recettes financières	140 000.70		11 000.41	11 000.41	11 000.41
	TOTAL DES RECETTES REELLES	710 138.70	391 345.00	149 636.41	149 636.41	540 981.41
021	Virement de la section de fonctionnement	13 350.00		37 078.00	37 078.00	37 078.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	1 540.00		1 540.00	1 540.00	1 540.00
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)					
21.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2132	Bâtiments privés					
2135	Installations générales, agencements, aménagement					
2138	Autres constructions					
28041512	Bâtiments et installations	1 540.00		1 540.00	1 540.00	1 540.00
4911	Provisions pour dépréc. des comptes de redevab					
041	Opérations patrimoniales (8)					
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion					
	Total des recettes d'ordre	14 890.00		38 618.00	38 618.00	38 618.00
	Total général	725 028.70	391 345.00	188 254.41	188 254.41	579 599.41

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041)

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	216 419.00			198 420.00	198 420.00		198 420.00	198 420.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380 502.00			390 703.00	390 703.00		390 703.00	390 703.00
014	Atténuation de produits	1 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 697.00			91 520.00	91 520.00		91 520.00	91 520.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
	Total des dépenses de gestion des services	711 118.00			681 643.00	681 643.00		681 643.00	681 643.00
66	CHARGES FINANCIERES	22 340.00			13 960.00	13 960.00		13 960.00	13 960.00
67	CHARGES SPECIFIQUES	300.00			300.00	300.00		300.00	300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	61.00							
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	22 701.00			14 260.00	14 260.00		14 260.00	14 260.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	733 819.00			695 903.00	695 903.00		695 903.00	695 903.00
023	Virement à la section d'investissement	13 350.00			37 078.00	37 078.00		37 078.00	37 078.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540.00			1 540.00	1 540.00		1 540.00	1 540.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	14 890.00			38 618.00	38 618.00		38 618.00	38 618.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	748 709.00			734 521.00	734 521.00		734 521.00	734 521.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**

734 521.00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****III****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	4 939.00		15 110.00	15 110.00	15 110.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	53 000.00		55 000.00	55 000.00	55 000.00
73	IMPÔTS ET TAXES	174 926.00		175 438.00	175 438.00	175 438.00
731	Fiscalité locale	385 441.00		385 821.00	385 821.00	385 821.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	91 992.00		87 573.00	87 573.00	87 573.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 400.00		15 550.00	15 550.00	15 550.00
	Total des recettes de gestion des services	748 698.00		734 512.00	734 512.00	734 512.00
76	PRODUITS FINANCIERS	11.00		9.00	9.00	9.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières	11.00		9.00	9.00	9.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	748 709.00		734 521.00	734 521.00	734 521.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	748 709.00		734 521.00	734 521.00	734 521.00

R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

734 521.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	216 419.00			198 420.00	198 420.00		198 420.00	198 420.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	112 624.00			99 050.00	99 050.00		99 050.00	99 050.00
60611	Eau et assainissement	8 624.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
60612	Energie - Electricité	23 000.00			24 000.00	24 000.00		24 000.00	24 000.00
60613	Chauffage urbain	18 000.00			14 150.00	14 150.00		14 150.00	14 150.00
60621	Combustibles	7 000.00			7 000.00	7 000.00		7 000.00	7 000.00
60622	Carburants	2 000.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
60623	Alimentation	36 000.00			32 000.00	32 000.00		32 000.00	32 000.00
60631	Fournitures d'entretien	3 200.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	5 500.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
60633	Fournitures de voirie	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
60636	Vêtements de travail	800.00			800.00	800.00		800.00	800.00
6064	Fournitures administratives	1 500.00			1 600.00	1 600.00		1 600.00	1 600.00
6067	Fournitures scolaires	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
6068	Autres matières et fournitures	3 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
61	SERVICES EXTERIEURS	61 050.00			62 065.00	62 065.00		62 065.00	62 065.00
611	Contrats de prestations de services	1 200.00			1 200.00	1 200.00		1 200.00	1 200.00
613	Locations	18 000.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
61521	Terrains	4 000.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
615221	Bâtiments publics	1 500.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
615231	Voies	5 500.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
615232	Réseaux	1 000.00							
61551	Matériel roulant	1 500.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
61558	Autres biens mobiliers	10 000.00			11 500.00	11 500.00		11 500.00	11 500.00
6156	Maintenance	1 000.00			400.00	400.00		400.00	400.00
6161	Multirisques	13 100.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
6168	Autres	750.00			765.00	765.00		765.00	765.00
617	Etudes et recherches								
618	Divers	3 500.00			4 400.00	4 400.00		4 400.00	4 400.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	41 145.00			35 705.00	35 705.00		35 705.00	35 705.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + (Vote) III = I + II
623	Publicité, publications, relations publiques	8 000.00			9 075.00	9 075.00		9 075.00	9 075.00
6232	Fêtes et cérémonies				7 075.00	7 075.00		7 075.00	7 075.00
624	Transports de biens et transports collectifs	8 225.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
625	Déplacements et missions	600.00			500.00	500.00		500.00	500.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	8 500.00			7 500.00	7 500.00		7 500.00	7 500.00
627	Services bancaires et assimilés	120.00			130.00	130.00		130.00	130.00
628	Divers	9 700.00			9 500.00	9 500.00		9 500.00	9 500.00
62876	Au GFP de rattachement	6 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
6288	Autres services extérieurs	3 700.00			4 500.00	4 500.00		4 500.00	4 500.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (1 600.00			1 600.00	1 600.00		1 600.00	1 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380 502.00			390 703.00	390 703.00		390 703.00	390 703.00
621	Personnel extérieur au service	25 000.00			24 000.00	24 000.00		24 000.00	24 000.00
6218	Autre personnel extérieur	25 000.00			24 000.00	24 000.00		24 000.00	24 000.00
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	5 400.00			5 070.00	5 070.00		5 070.00	5 070.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	350 102.00			361 633.00	361 633.00		361 633.00	361 633.00
6411	Personnel titulaire	208 289.00			211 200.00	211 200.00		211 200.00	211 200.00
6413	Personnel non titulaire	17 000.00			19 550.00	19 550.00		19 550.00	19 550.00
64168	Autres emplois d'insertion	12 500.00			9 400.00	9 400.00		9 400.00	9 400.00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	103 663.00			110 423.00	110 423.00		110 423.00	110 423.00
6470	Autres charges sociales	8 650.00			11 060.00	11 060.00		11 060.00	11 060.00
014	Atténuation de produits	1 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation	1 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 697.00			91 520.00	91 520.00		91 520.00	91 520.00
65311	Indemnités de fonction	64 200.00			69 500.00	69 500.00		69 500.00	69 500.00
65313	Cotisations de retraite	2 800.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
653172	Cotisations au fonds de financement fin de man	60.00			60.00	60.00		60.00	60.00
6541	Créances admises en non-valeurs	250.00			200.00	200.00		200.00	200.00
6542	Créances éteintes	250.00			200.00	200.00		200.00	200.00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500.00			2 200.00	2 200.00		2 200.00	2 200.00
65748	Autres personnes de droit privé	14 480.00			14 355.00	14 355.00		14 355.00	14 355.00
6583	Pénalités sur marchés	26 147.00						5.00	5.00
65883	Déficits sur opérations de gestion	10.00			5.00	5.00		5.00	5.00
65888	Autres	2 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
	Total des dépenses de gestion des services	711 118.00			681 643.00	681 643.00		681 643.00	681 643.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****BI****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Votes de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + (Vote) III = I + II
66	CHARGES FINANCIÈRES	22 340.00			13 960.00	13 960.00		13 960.00	13 960.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 340.00			13 960.00	13 960.00		13 960.00	13 960.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	300.00			300.00	300.00		300.00	300.00
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices antérieurs)	300.00			300.00	300.00		300.00	300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	61.00							
681	charges de fonctionnement	61.00							
	Total des dépenses financières	22 701.00			14 260.00	14 260.00		14 260.00	14 260.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	733 819.00			695 903.00	695 903.00		695 903.00	695 903.00
023	Virement à la section d'investissement	13 350.00			37 078.00	37 078.00		37 078.00	37 078.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 540.00			1 540.00	1 540.00		1 540.00	1 540.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES								
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées								
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors différences réalisations (positif) transf.inv.)								
6761	Différences réalisations (positif) transf.inv. charges de fonctionnement	1 540.00			1 540.00	1 540.00		1 540.00	1 540.00
681	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	14 890.00			38 618.00	38 618.00		38 618.00	38 618.00
043	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	748 709.00			734 521.00	734 521.00		734 521.00	734 521.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote III = I + II
013	Atténuation de charges	4 939.00		15 110.00	15 110.00	15 110.00
64.	CHARGES DE PERSONNEL	4 939.00		15 110.00	15 110.00	15 110.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 739.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	1 200.00		110.00	110.00	110.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	53 000.00		55 000.00	55 000.00	55 000.00
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	4 000.00		6 000.00	6 000.00	6 000.00
7066	Redevances et droits des services à caractère	49 000.00		49 000.00	49 000.00	49 000.00
7067	Redevances et droits des services péni-scolair	174 926.00		175 458.00	175 458.00	175 458.00
73	IMPÔTS ET TAXES	112 200.00		112 000.00	112 000.00	112 000.00
73211	Attribution de compensation	33 768.00		34 500.00	34 500.00	34 500.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	6 738.00		6 738.00	6 738.00	6 738.00
73221	FNGIR	22 220.00		22 220.00	22 220.00	22 220.00
73223	Ressources communales et intercommunales					
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50					
731	Fiscalité locale	385 441.00		385 821.00	385 821.00	385 821.00
73111	Impôts directs locaux	344 839.00		342 070.00	342 070.00	342 070.00
73118	Autres contributions directes	350.00		400.00	400.00	400.00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits mutati	28 017.00		27 000.00	27 000.00	27 000.00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 235.00		3 322.00	3 322.00	3 322.00
73141	Accise d'électricité	9 000.00		13 000.00	13 000.00	13 000.00
73158	Autres taxes liées aux transports			29.00	29.00	29.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	91 992.00		87 573.00	87 573.00	87 573.00
74111	Dotation forfaitaire des communes	52 591.00		45 352.00	45 352.00	45 352.00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	16 431.00		18 987.00	18 987.00	18 987.00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) commun					
742	Dotations élus locaux	255.00		4 150.00	4 150.00	4 150.00
744	F.C.T.V.A.			450.00	450.00	450.00
74718	Autres	5 800.00		3 220.00	3 220.00	3 220.00
7478	Autres organismes	5 560.00		5 200.00	5 200.00	5 200.00
74883	Etat - Compensation au titre des exon. TF	6 750.00		7 214.00	7 214.00	7 214.00
74886	Attribution fonds départemental de péréquation	4 605.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de la maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 400.00		15 550.00	15 550.00	15 550.00
752	Revenus des immeubles	16 400.00		14 000.00	14 000.00	14 000.00
75888	Autres	22 000.00		1 550.00	1 550.00	1 550.00
	Total des recettes de gestion des services	748 698.00		734 512.00	734 512.00	734 512.00
76	PRODUITS FINANCIERS	11.00		9.00	9.00	9.00
7688	Autres	11.00		9.00	9.00	9.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A)					
	Total des recettes financières	11.00		9.00	9.00	9.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	748 709.00		734 521.00	734 521.00	734 521.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	748 709.00		734 521.00	734 521.00	734 521.00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1****B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1 ^{er} janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actualisé					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
7906561 - ENFOUISSEMENTS RESEAUX	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE	05/04/2011	01/07/2011	25/10/2011	400 000.00	F		4.280	4.280		T	C	N	A-1
89040 - RENNOVATION-CONSTRUCTION ECOLES	CAISSE DES DEPOTS &	22/10/2018	02/10/2019	01/12/2019	600 000.00	F		1.960	1.960		A	C	N	A-1
TOTAL					1 000 000.00									
TOTAL GENERAL					1 000 000.00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 23 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Amortissement de l'exercice			I.C.N.I.E. de l'exercice	
						1/1/N			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		I.C.N.I.E. de l'exercice
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit													
7906561 - ENFOUISSEMENTS RESEAUX	N	0.00	A-1	26 633.52	0.75	F	4.280	26 633.52	571.98	0.00	0.00	0.00	
89040 - RENOVATION-CONSTRUCTION ECOLES	N	0.00	A-1	460 000.00	23.00	F	1.960	20 000.00	9 016.00	0.00	0.00	0.00	
TOTAL		0.00		486 633.52				46 633.52	9 587.98	0.00	0.00	0.00	
TOTAL GENERAL		0.00		486 633.52				46 633.52	9 587.98	0.00	0.00	0.00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durées du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant					0,00									
Total														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	486 633.52					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dettes au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE
B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

**B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	12/04/2023

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Divers	0
Linéaire	Bâtiments légers	0
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0
Linéaire	Matériels de transport	0
Linéaire	Infrastructure des voies	0
Linéaire	Machines et matériels divers	0

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0			
			0			
			0			
			0			
			0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 45.	Intitulé de l'opération: 1 -	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	Date de délibération: / /
	DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)					
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	Annulations sur dépenses (c) (6)					
	Dépenses nettes (a - c)					
	RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)					
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)					
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)					
	Annulations sur recettes (d) (6)					
	Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8) intérêts
	2008	A	ACQUISITION LOGEMENT	CAISSE DES	45 539,44	7 287,87	4	A	F		4,500	F	4,300			149,40	1 800,49
	2008	S	AMENAGEMENTS DE	CAISSE DES	148 287,96	104 380,73	23	S	F		5,030	F	5,030			3 215,07	3 234,81
TOTAL					193 827,40	111 668,60										3 364,47	5 035,30
TOTAL GENERAL					193 827,40	111 668,60										3 364,47	5 035,30

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés)

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 5 198.09
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 77 087.45
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 82 285.54
Recettes réelles de fonctionnement	II 734 521.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)**I / II**
11.20

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité

(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (1)		
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4		Cumul restant	
NEANT												
Total												

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumuli

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	ANCIENS AFN		280.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	BOUT'ENTRAINS		272.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	COMITE DES FETES		5 230.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	CULTURE DANSE		552.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	MUSIQUE DE SAINT REMY		306.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS		915.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	SAMBRE AVESNOIS RETRAITE		370.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	SOCIETE DE CHASSE		280.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	SPORTING CLUB DE FOOT		2 760.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	TENNIS CLUB		850.00
6574		SUBVENTION COMMUNALE 2020	TENNIS DE TABLE		1 020.00
65748		SUBVENTION COMMUNALE	COOPERATIVE SCOLAIRE		1 520.00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière Administrative							
ATTACHE	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0	1	1	0.00	0.00	0.00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00
TOTAL Filière Administrative		2	1	3	2.00	0.00	2.00
Filière Technique							
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	C	0	4	4	2.00	0.00	2.00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1.00	0.00	1.00
TOTAL Filière Technique		2	4	6	4.00	0.00	4.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		4	5	9	6.00	0.00	6.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

IV

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbainisme (dont aménagement urbain)
S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal collectif ou à l'établissement

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'obtention de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1-343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet

333-12 : Collaborateurs de groupes d'étus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) Les contrats particuliers devront être libellés "A. Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aide)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	// // // // //		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	46 634.00	I 46 634.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	46 634.00	46 634.00
1641	Emprunts en euros	46 634.00	46 634.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
Ressources propres externes de l'année (a)		11 000.41	11 000.41
1022	Fonds d'investissement	11 000.41	11 000.41
10222	F.C.T.V.A.	11 000.41	11 000.41
10226	Taxe d'aménagement (3)		
Ressources propres internes de l'année (b)(4)		38 618.00	38 618.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 540.00	1 540.00
28041512	Bâtiments et installations	1 540.00	1 540.00
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti		
4911	Provisions pour dépréc. des comptes de redevab		
024	Produits de cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	37 078.00	37 078.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

C2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer au delà de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

C2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

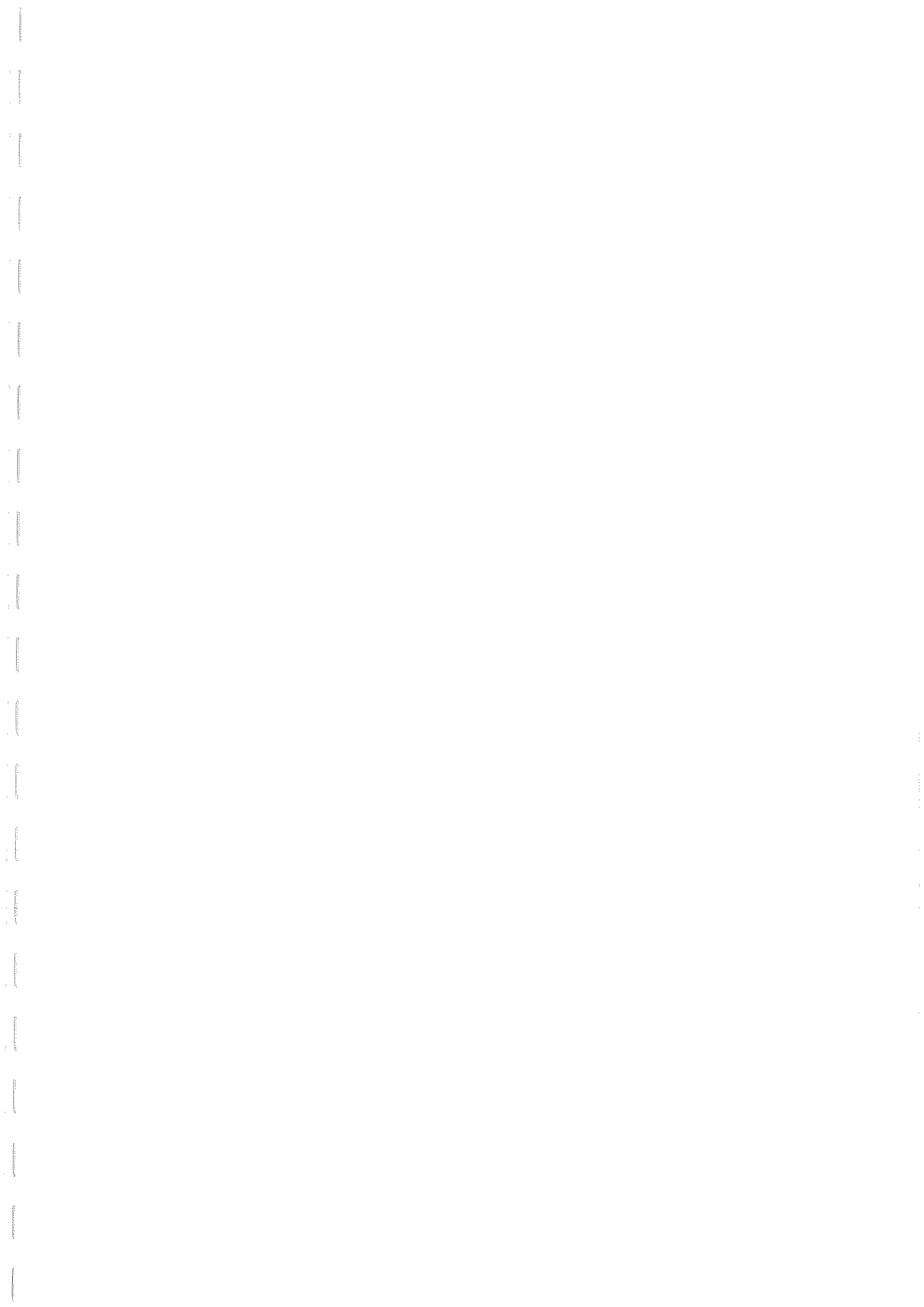
Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTION	D3

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti	852 000		36.1300		307 828	0.630
Taxe Foncière sur Non-Bâti	53 700		45.5800		24 476	-11.530
Cotisation Foncière entreprises						
TH. sur résidences secondaires	49 200		19.8500	7.008	9 766	-12.830
Total	954900				342070	

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



5/10

IV - ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre Abstentions Pour

Date de convocation :

Présenté par La Maire.

A ST REMY DU NORD, le 28/04/2026

La Maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session Ordinaire

A ST REMY DU NORD, le 28/04/2026

Les membres du conseil municipal,

Certifié exécutoire par La Maire, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le _____ et de la publication le _____

A ST REMY DU NORD, le _____

IV - ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
VOTES :	
Contre	1
Abstentions	0
Pour	14
Date de convocation :	21/04/2026

Présenté par La Maire,

A ST REMY DU NORD, le 28/04/2026

La Maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session Ordinaire

A ST REMY DU NORD, le 28/04/2026

Les membres du conseil municipal,



















Certifié exécutoire par La Maire, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le _____ et de la publication le _____

A ST REMY DU NORD, le _____